

Communiqué de CS-POP et Gauche en Mouvement

Delémont, le 8 octobre 2020

Révision de la loi sur le CO2.

Une loi alibi, antisociale et inefficace du point de vue écologique.

CS-POP et Gauche en Mouvement regrette une révision de la loi CO2 punissant les salarié.es, préservant les intérêts des grandes entreprises et passant à côté de son objectif essentiel, la réduction massive des émissions.

Le Parlement propose un modèle très libéral d'une écologie punitive, basée sur la responsabilité individuelle et des taxes antisociales.

La place financière pollue 22 fois plus que la population. Les grandes entreprises et les multinationales sont responsables de dégradations profondes et durables de l'écosystème. Ces acteurs sont préservés dans cette nouvelle mouture, alors que les milieux populaires vont payer un lourd tribut par l'introduction d'une taxe sur le carburant, sans réelles mesures alternatives.

Une transition écologique s'appuyant sur la culpabilisation des individus, surtout sur ceux qui n'ont pas les moyens de changer leur mode de consommation, est vouée à l'échec. Elle ne sera pas acceptée par la population et surtout, elle ne donnera pas les résultats escomptés en termes de diminution des émissions.

La crise écologique, sociale et politique du capitalisme requiert des réponses adaptées aux enjeux. Les transformations des modes de production et de consommation sont en relation étroite avec les logiques de répartition des richesses. Sans remise en cause profonde du dogme actuel, il n'y aura pas d'avancée notable.

Le mensonge d'un capitalisme vert ne passera pas par nous. CS-POP et Gauche en mouvement soutiendra le référendum lancé par la Grève du climat.

Contacts

Pierluigi Fedele, coordinateur et resp. communication pierluigi.fedele@ajam.ch / 079 137 04 69